

Paris le 13/04/2026

Avis : Modification du compartiment « CM-AM EUROPE VALUE » de la SICAV CM-AM SICAV

Vous détenez des actions du compartiment « **CM-AM EUROPE VALUE** » (ci-après le « Compartiment ») de la SICAV CM-AM SICAV et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que Crédit Mutuel Asset Management, a pris la décision d'apporter les modifications suivantes au Fonds :

A compter du 16/04/2026 :

- Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie de diversification géographique, Crédit Mutuel Asset Management, société de gestion du Fonds, a décidé de permettre au Fonds de s'exposer de manière accessoire aux marchés des actions des pays émergents. Ainsi, la documentation réglementaire du Fonds sera mise à jour en ajoutant une exposition de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.

Cette évolution vise à permettre au Fonds de saisir davantage d'opportunités de croissance dans ces zones, tout en maintenant son positionnement principal sur les actions de la zone euro.

L'objectif d'investissement, les frais du Fonds demeurent inchangés.

De ce fait, nous vous informons que les documents d'informations clés et le prospectus du Fonds seront modifiés en ce sens à compter du 16/04/2026.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'AMF.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés du Compartiment mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de la société de gestion.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.